COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 17.02.2020

02/2020

# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition

Présidente : Géraldine Torchio (Les Verts)
Membres : Christian Bécherraz (SOC)
Florian Despond (PLR)
Claude-Pascal Gay (PLR)
Claude-Pascal Gay (PLR) remplacé par François Cardinaux
Emmanuel Gétaz (ML)
Yanick Hess (PLR)
Tal Luder (UDC)
Romain Pilloud (SOC)
Olivier Raduljica (SOC)
Bernard Tschopp (PLR)

Mme Torchio est confirmée dans ses fonctions de Présidente.

Étaient présents:

**Conseillers Municipaux:**

Monsieur Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi

Monsieur Caleb Walther

**Chefs de service:**

Monsieur Pascal Friedmann, Service de l'Economie, Culture et Tourisme (séance du 30 janvier)

Monsieur Gian-Franco Sentinelli, Service du Domaines et Bâtiments, Sport (séance du 7 février)

**Assistant maître d'ouvrage**

Pierreyves Pons

Monsieur François Cardinaux remplaçait Monsieur Claude-Pascal Gay lors de la séance du 7

février.

**Introduction**

M. Wehrli présente les représentants de la Municipalité. Il remercie les groupes politiques d'avoir bien voulu désigner des commissaires connaissant le dossier, ce qui facilitera l'étude du préavis.

Il rappelle les grandes étapes qui ont mené au présent préavis : le référendum puis le groupe consultatif qui a permis, par le partage avec les représentants des partis politiques et des comités en faveur et opposé au projet 1.0, de proposer une adaptation de celui-ci. Même si le groupe participatif n'avait pas de compétence décisionnelle, celui-ci a pu, notamment grâce aux retours faits aux groupes politiques, émettre un préavis favorable à un nouveau projet 1.2.

La Municipalité s'est basée sur la jauge normale du bâtiment comme point de départ de l'élaboration du projet 1.2. Elle distingue les mesures structurelles - celles qui touchent directement la structure du bâtiment, qui nécessitent des travaux et qui sont intégrées au nouveau projet - des mesures organisationnelles, qui pourront être mises en place pour des événements particuliers nécessitant une jauge plus importante. Ces mesures organisationnelles ont été testées et approuvées lors du dernier Festival de Jazz en collaboration avec l'ECA.

Monsieur le Syndic insiste aussi sur la mise aux normes énergétiques qui se traduirait par un triple vitrage tout en permettant des économies substantielles. L'esthétique générale du bâtiment serait aussi conservée.

Le troisième élément est de continuer à profiter des mesures nécessaires pour la mise en conformité sécuritaire en flexibilisant le bâtiment, ce qui offrira une meilleure réponse aux attentes des clients potentiels du 2m2c. Cela permettra par exemple de louer des espaces plus adaptés aux besoins réels de ceux-ci.

Au final, c'est ce mixte d'adaptations, basé sur le retour du groupe participatif et avec une volonté d'économies, qui aboutit au projet présenté. Enfin, ce dernier intègre une demande émise par le groupe participatif, soit une salle pour les sociétés locales. Cette salle pourra également être valorisée lors d'événements.

Monsieur Wehrli résume le plan de financement en précisant qu'il n'a pas tellement évolué dans son approche, mais permet de réduire l'exposition de la commune dans ce projet. Le travail effectué par un économiste de la construction démontre que le devis général est pertinent.

Monsieur Wehrli conclut son intervention en précisant que les avis émis lors de la dernière séance du groupe participatif n'appelaient pas nécessairement un référendum spontané. C'est pourquoi la Municipalité ne propose pas ce référendum formellement, mais invite la commission à aborder cette question.

**4.1 Économies proposées**

Lors la première séance, des commissaires ont demandé un découpage plus précis des économies présentées au point 4.1 du préavis ainsi que des plans. Si le détail exact ne peut

pas être apporté, la Municipalité a fourni des montants globaux, qui sont des estimations.

Monsieur Pons présente un tableau avec les différents postes d'économies prévues par rapport au projet 1.0. Il rappelle que ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de recul car, d'une part, certains postes d'économies concernent plusieurs étages du bâtiment et sont en interaction les uns avec les autres et, d'autre part, des études sont nécessaires pour présenter un véritable devis analytique. L'ensemble des commissaires juge difficile et contre-productif de se lancer dans un « détricotage » interminable qui condamnerait le projet 1.2.

| **Poste** | **Montant** |
|---|---|
| Désinvestissement A1-A2 | 831'668 |
| Désinvestissement B1-B2 | 2'218'376 |
| Désinvestissement B3-A3 | 385'205 |
| Désinvestissement B4-A4 | 404'633 |
| AS+B5+B6+B7 : abaissement de la jauge et autres sujets techniques de l'AS | 1'638'222 |
| Abandon et non rénovation de sanitaires | 1'034'866 |
| Non renouvellement de certains équipements techniques | 1'793'660 |
| Modification de la façade | 1'070'903 |
| Autres (options structurantes non retenues : transformations, menuiseries extérieures, etc…) | 1'017'153 |
| Total | 10'394'686 |

Une partie des économies proposent de ne remplacer que les équipements vétustes ou ceux qui risqueraient d'exiger des travaux dans les 4-5 prochaines années. Actuellement, c'est le bâtiment A, du fait de son ancienneté, qui verra ses équipements refaits.

Un commissaire se demande si ces économies en sont vraiment ou si des frais importants sont attendus une fois les travaux terminés. La Municipalité a optimisé les interventions de manière à ce que les travaux prévus à l'avenir ne soient pas trop importants. A l'ouverture,

la politique sera celle d'une maintenance corrective et non d'une remise à niveau par rapport aux standards. Ces travaux techniques pour le futur sont sur l'ensemble du 2m2c mais ce sera le bâtiment B qui en exigera le plus. Monsieur Pons confirme cependant que ces économies auront un impact sur les coûts annuels d'entretien du bâtiment.

Les commissaires estiment que les travaux prévus ne relèvent pas du luxe et que la Municipalité devrait pouvoir utiliser l'ensemble de la somme prévue pour réaliser, si possible, d'autres travaux dans le but d'améliorer encore l'utilisation du 2m2c. Si la Municipalité devait revenir avec un préavis à chaque travail supplémentaire, dans la limite du montant total, cela risque de retarder l'avancée du chantier. Un rapport de confiance avec la Municipalité est indispensable pour que les mandataires puissent avancer avec un plan cadré.

**Suppression de l'escalier coupe-feu qui devait relier les différents niveaux du bâtiment.**

L'escalier coupe-feu et faisant le lien entre les différents niveaux est supprimé et l'escalier héliocoïdale (déjà présent) sera transformé. Les travaux prévoient de calfeutrer ce dernier afin d'éviter la propagation du feu en cas d'incendie.

**Système d'aération du bâtiment et chauffage**

Les dépenses prévues pour rénover et optimiser le système d'aération du bâtiment sont abandonnées. Un commissaire s'inquiète du confort des collaborateurs et des utilisateurs du 2m2c si de telles économies sont réalisées. Le nouveau projet assure-t-il des conditions de travail dans les normes ? Monsieur Wehrli assure qu'aucune plainte particulière n'a été formulée sur les locaux et rappelle que le projet 1.2 a exigé que des économies soient faites quelque part. Il a été décidé de supprimer les postes liés à l'amélioration du confort, sans pour autant le péjorer. Monsieur Pons annonce que les améliorations liées à la station de pompage sont également abandonnées. Cependant, un membre rappelle que le changement des vitrages permettra un meilleur rendement énergétique de la façade.

La chaudière au gaz sera poussée le plus longtemps possible dans l'espoir que la solution de chauffage par le lac arrive dans les prochaines années.

**Abandon de certains sanitaires**

Les économies faites sur les sanitaires (de l'ordre de 1 million) exigent le renoncement de la réfection des WC actuels ainsi que l'abandon de nouveaux sanitaires. Les travaux prévus dans le projet 1.0 prévoyaient une rénovation des équipements mais aussi des canalisations. Il est évident que, si de tels ouvrages devaient être réalisés dans le futur, ils coûteraient plus cher que le montant prévu dans le projet 1.0. Pour donner un ordre de grandeur, le coût de rénovation d'un bloc de toilettes se monte à CHF 200'000.- environ.

Par contre, il sera toujours possible et moins onéreux de rafraîchir la décoration des WC, comme cela a été fait dernièrement au B3. Encore une fois, des choix ont été nécessaires pour baisser la facture totale des travaux.

A la vue du coût raisonnable des sanitaires et du risque important de travaux dans le futur, un commissaire souhaite augmenter le crédit d'investissement de la Commune d'un million.

Suite à cet échange, un amendement (numéro 2) est déposé dans ce sens. L'amendement

est refusé par une majorité des commissaires.

**Abandon de certaines options structurantes**

Les économies prévues sur les options structurantes sont jugées faibles en regard du budget annoncé dans le projet 1.0. La Municipalité a souhaité conserver une partie de celles-ci : l'agrandissement des terrasses utilisées comme voie de fuite et l'extension des bureaux. Ce dernier point assurera à CCM SA une rentrée d'argent régulière étant donné qu'il est déjà prévu que ces bureaux soient loués au MVT (Montreux-Vevey Tourisme).

**Diminution de la jauge de l'Auditorium Stravinski**

La jauge de l'auditorium a été diminuée à cause de la difficulté d'évacuation des balcons. Cependant, seul le Montreux Jazz demandera des mesures organisationnelles, la plupart des événements organisés dans cette salle ne dépassant pas les 2'000 visiteurs.

**Data Center**

Aucun changement n'est prévu et une étude sera faite pour permettre son accès durant les travaux.

**Évacuation des déchets**

Les dalles en kéraïon qui recouvrent actuellement une grande partie de la façade du 2m2c seront remplacées par un crépi uni. La gestion de ces déchets respectera l'OLED (loi sur la limitation et l'élimination de déchets) et fait partie de la demande du permis de construire.

La présence d'amiante et de plomb est déjà prise en compte dans le budget car des sondages ont été réalisés. Cependant, dans ce domaine, de mauvaises surprises sont toujours possibles.

### 4.2 Les façades

Le projet 1.2 propose une façade en verre très semblable à l'actuelle. Les verres seront remplacés pour atteindre les normes énergétiques en vigueur et les dalles en kéraïon seront supprimées pour un crépi uni jugé plus esthétique. L'utilisation de verres techniques, dont l'opacité s'adapte en fonction de l'ensoleillement a été écarté pour des raisons économiques. Les nouveaux verres devront tout de même réfléchir les rayons du soleil en été et permettre à ces derniers d'entrer en hivers. La tête ouest sera légèrement prolongée à cause des escaliers. Du côté lac, l'extérieur sera modernisé, principalement par l'absence des dalles actuelles en kéraïon et l'élargissement de la terrasse. Cependant, il y a encore beaucoup de travaux de développement avant de présenter une version définitive de l'apparence de la façade.

Le nettoyage des vitres devrait se faire de la même manière que pour l'actuelle façade.

### 4.3 Salle pour les sociétés locales

Le coût de la salle prévue pour les collectivités locales a été calculé via une estimation par m3. Le volume étant d'environ 4'000 m3, le 1.5 million budgété correspond à l'implantation du lieu avec un équipement sommaire. La superficie du lieu sera à peu près comparable à celle mise à disposition pour le Conseil communal lorsque ce dernier se tenait au 2m2c.

Cette salle, bien que prévue pour les collectivités montreusiennes, pourra être également louée pour des événements privés en fonction de sa disponibilité. Le système de désenfumage permettra une jauge de 300 personnes. L'ensemble des commissaires se réjouit de cette nouveauté mais de nombreuses questions ont été formulées durant les séances de commission.

**Intérêt économique**

Actuellement en Suisse romande, l'unique salle offrant un espace comparable est celle des Docks à Lausanne. L'espace prévu au 2m2c pour les sociétés locales offrirait une alternative et serait certainement appréciée.

**Flexibilité de la salle**

Si le projet est encore à un état embryonnaire, des gradins mobiles sont prévus. Il s'agit d'une demande après discussions avec les collectivités locales.

**Doublon avec une salle sur la parcelle Held ?**

La Municipalité a entendu et respecté la demande du groupe consultatif sur le principe de transfert d'investissement de la parcelle Held au 2m2c.

**Augmentation de la jauge**

Plusieurs commissaires s'interrogent sur le coût effectif des systèmes de désenfumage. Est-il vraiment si cher d'équiper cette salle pour une jauge supérieure à 300 personnes ? Ne devrait-on pas prévoir la tenue d'événements plus importants et augmenter sa flexibilité ? Des commissaires actifs dans les sociétés locales doutent que des manifestations puissent concerner plus de 300 personnes, du moins pour les associations montreusiennes. D'autres s'inquiètent d'une augmentation des dépenses pour cette salle qui aurait un impact sur le prix de location. Monsieur Pons explique que le désenfumage seul n'est qu'une partie des points nécessaires pour l'augmentation de la jauge : il faudrait également prévoir davantage de sorties de secours et cela risquerait d'impacter les dépenses globales. De plus, le bâtiment offre d'autres lieux pour des événements plus grands et l'on pourra toujours prévoir des mesures organisationnelles si besoin.

Cependant, la jauge de 300 est valable que les spectateurs soient assis ou debout. Pour que cette salle soit pleinement utilisée en configuration debout (900 personnes environ), il faut d'ores et déjà prévoir un système de désenfumage adapté et vérifier les voies de fuite nécessaires pour que les normes de sécurité soient atteintes. Dans l'état actuel des études, il est impossible de chiffrer avec précision le prix total d'une augmentation de la jauge. C'est pourquoi, l'ensemble des commissaires présents regrette le choix d'une jauge si faible et recommande une réflexion sur l'augmentation de la capacité du lieu via un préavis à venir qui détaillerait les coûts.

**Équipements techniques**

Le budget prévu pour la salle des collectivités locales ne comprend qu'un équipement simple. En comparaison avec les Docks, la salle de 5'000 m3 avait obtenu un budget d'un million rien que pour son équipement. Si le 1.5 million proposé dans ce préavis ne correspond qu'à l'implantation et à un équipement de base, la commission souhaite qu'un

préavis à venir permette d'affiner les besoins techniques de la salle, quitte à prévoir un financement supplémentaire.

**Utilisation et règlement de la salle**

Plusieurs commissaires s'inquiètent de l'accessibilité de cette salle pour les sociétés locales. Si certains sont d'avis qu'une gratuité un jour par an pour chaque association aurait le mérite de clarifier son utilisation, d'autres estiment qu'un coût, même symbolique, responsabiliserait les collectivités, quitte à les aider via une augmentation de leur subvention annuelle. De plus, comment assurer la location de cette salle aux Montreusiens s'il est aussi possible de la louer pour des événements privés ? La Municipalité est sereine car la plupart des collectivités locales ont des calendriers similaires d'année en année et leur priorisation ne devrait pas empêcher la location de la salle pour d'autres événements.

Les partis politiques, si leur statut le permet, pourront aussi profiter de cette salle aux conditions prévues pour les collectivités locales.

Si la commission dans son ensemble estime qu'il est prématuré de rédiger un règlement quant aux conditions d'utilisation de cette salle, quatre critères principaux semblent contenter l'ensemble des commissaires :

- Une priorisation des locations aux sociétés montreusiennes
- Une location soit gratuite, soit symbolique pour ces dernières
- La possibilité pour ces sociétés d'exploiter un débit de boisson
- Que le futur règlement de cette salle soit soumis via un préavis au Conseil communal

Un commissaire a même rédigé un canevas de règlement qu'il souhaite annexer au présent rapport (voir annexe 1).

La Municipalité partage tout-à-fait les remarques soulevées durant la commission et s'engage à proposer un règlement au Conseil communal via un préavis ad hoc.

Malgré cette promesse, un commissaire dépose un amendement (numéro 5) dans ce sens. L'amendement est accepté avec la voix prépondérante de la présidente.

**Conclusions des discussions sur les postes d'économie du projet 1.2 et sur la salle pour les collectivités locales.**

En conclusion des discussions, les commissaires souhaitent formuler trois recommandations qui leur paraissent indispensables pour la suite des travaux.

1. Il est nécessaire de faire confiance à la Municipalité et de lui permettre d'utiliser la totalité du montant alloué aux travaux, même en cas d'économies, indépendamment de la conclusion qui précise que les travaux devront être réalisés selon le présent préavis.

2. L'augmentation de la jauge de la salle des collectivités locales est souhaitée à 900 personnes de manière à pouvoir utiliser cette dernière au maximum de ses possibilités. Un préavis précisant les coûts supplémentaires liés à cette augmentation sera soumis au Conseil communal.

3. Le 1.5 million prévu pour la salle des collectivités prévoit son implantation ainsi que des équipements sommaires. Un nouveau préavis sera nécessaire pour voter un crédit de financement des installations techniques.

Suite à ces échanges, un amendement (numéro 1) est déposé dans ce sens. L'amendement est accepté par la majorité des commissaires.

### 4.5 Plan d'affaires de CCM SA

L'agrandissement des bureaux permettra de réunir l'administration du MVT au 2m2c. Comme cet organisme est financé par 14 communes et les hôteliers de la région, un apport financier intéressant est attendu. De plus, ce rapprochement créera une meilleure synergie entre le MVT, le Montreux Jazz et la Saison Culturelle ce qui optimisera les coûts.

Le capital de CCM SA est ouvert à d'autres entités que la Commune de Montreux. Pour le moment, aucune ne s'est montrée intéressée. D'ailleurs, tous les donateurs, Nestlé par exemple, ont refusé d'entrer dans le capital. Cependant, la porte est ouverte et l'on peut souhaiter que d'autres entités rejoignent CCM SA à l'avenir.

La Municipalité rappelle que, si la Commune devait changer sa participation dans CCM SA, un préavis serait soumis au Conseil communal.

## 5 Financement du projet

En cas de surcoût, ce dernier serait certainement réparti entre la FET et la Commune via un préavis pour combler le dépassement. Cependant, la Municipalité connaît bien le dossier et est sereine quant au respect du budget alloué. Sans oublier que 6% de ce dernier est consacré aux éventuels surplus. Le risque de mauvaise surprise est jugé faible.

**Prêt de l'Etat de Vaud**

L'État de Vaud connaît le projet et des échanges réguliers montrent que les négociations sont en bonne voie. Cependant, le Canton a demandé que la commune aille jusqu'à la fin de son processus de décision (y compris la votation) pour donner le montant de sa participation. Enfin, malgré la disparition du restaurant, la nouvelle salle et le côté modulable du projet devraient garantir un prêt semblable.

Certains commissaires s'étonnent de la faible participation du Canton en comparaison du soutien important dont ont profité Beaulieu et la salle du Capitole à Lausanne. Monsieur Wehrli partage ce constat mais doute que le prêt soit revu à la hausse.

**Participation des acteurs privés**

L'association des « Amis du 2m2c » a obtenu l'exonération fiscale pour tout don. Les soutiens privés ne sont pas conditionnés. Seul Nestlé souhaiterait avoir une salle à son nom.

Un commissaire s'étonne du manque de participation des milieux privés. Si d'autres généreux donateurs devaient se manifester et que de l'argent privé affluait, ce dernier arrivera en diminution par rapport à ce projet. Si le donateur conditionnait son don par des ajouts dans le bâtiment, il serait possible de l'affecter dans des développements du bâtiment via un autre préavis.

## 6 Scénarios possibles

Si le préavis est refusé, il faudra faire revoter le préavis de 2018 à la population montreusienne.

Les hôteliers sont contents que le projet avance car c'est l'incertitude qui leur fait peur.

Monsieur Wehrli rappelle que la majorité des utilisateurs sont peu concernés par ce projet, vu qu'il y a peu de modifications dans les étages supérieurs. Le Festival de Jazz utilise tout le bâtiment, mais pourra trouver des solutions dans les étages inférieurs. Pour PolyManga, il y aura des adaptations nécessaires, mais des solutions sont possibles. C'est le MAG qui devra faire face aux plus grands changements. Cependant, il pourrait, par exemple, utiliser d'autres espaces que ceux perdus au A1 ou au B1. En résumé, les discussions avec les partenaires aboutissent à la conclusion que le projet 1.2 n'est pas rédhibitoire, même s'il imposera de revoir certains éléments de leur organisation, ce qui est au demeurant nécessaire chaque année.

## 7 Conduite du projet

La vérification passera par la commission de gestion et une commission de suivi tel qu'annoncé dans le préavis. De plus, la création d « Avenir 2m2c » permet à la Municipalité de récupérer la TVA et aussi de rester impliquée dans le projet.

### 7.2 Autres démarches

Il n'y en aura pas d'autres que celles développées dans le préavis.

#### 7.2.1 Mobilité et stationnement

Le parc du Lorius permettra de compenser les places perdues du côté des quais, dans le but d'apporter un nombre de places suffisant pour l'exploitation du bâtiment. Une partie de la commission estime qu'investir dans des parkings n'est pas une musique d'avenir. Le but de l'étude demandée est de faire des projections, qui prendraient en compte les directives du Canton et l'évolution probable de l'utilisation des voitures.

On remarque que les participants des congrès viennent principalement en transports publics. Les exposants pourront utiliser le parc de Lorius augmenté. Le montant de l'étude servira à estimer les places nécessaires pour ces derniers.

Un membre de la commission demande si les normes VSS (Recherche et normalisation en matière de route et de transports) seront respectées et intégrées dans cette réflexion. La Municipalité répond que cette question sera évidemment abordée mais rappelle qu'il ne s'agit que de la demande de crédit d'étude. Ces détails arriveront dans le préavis futur lié à la mobilité autour du 2m2c.

Le parking dans le B1 ne sera que ponctuel et réservé aux véhicules techniques ou pour la dépose de matériel.

#### 7.2.2 Sécurisation des manifestations

Les CHF 50'000.- sont à la charge de la commune car c'est de la responsabilité de cette dernière de fournir un bâtiment aux normes (désenfumage et voies de fuite). Cependant,

cette dépense ne sera plus nécessaire une fois que les travaux seront terminés.

### 7.2.3 CCM SA

Des changements sont prévus au sein de CCM SA. Si MVT déménage dans le 2m2c, des postes seront évidemment optimisés et permettront une meilleure synergie et collaboration. Une réflexion globale est en cours entre CCM SA, MVT et la Saison Culturelle. La FET deviendra actionnaire de CCM SA.

A l'heure actuelle, trois collaborateurs de CCM SA ont été approchés pour un départ en pré-retraite avec leur accord. Une compensation financière a été prévue.

## 8 Le calendrier

La question des recours lors des adjudications après mise à l'enquête est une variable qui n'est pas complètement maîtrisable. En cas de référendum, la reprise des études serait reportée à fin mai 2020 et le reste du calendrier en serait de même repoussé.

Le cadre légal sur les marchés publics sera évidemment respecté.

Certains commissaires estiment inutile de refaire voter la population car il semble que tous les partis ont trouvé un consensus et il serait dommage de ne pas faire avancer ce projet. Il nous faut porter ce projet ensemble et ne pas hésiter à expliquer notre choix.

D'autres souhaitent soumettre le nouveau projet à la population quand bien même l'ensemble des groupes politiques du Conseil communal l'accepte. Il serait même risqué de l'éviter car un referendum populaire pourrait être organisé et ralentir davantage le calendrier prévu. Un autre membre affirme qu'une absence de votation populaire serait une catastrophe démocratique. Enfin, il semble sensé qu'un projet représentant 50% du budget annuel de Montreux soit soumis à la population. Il s'agit d'un montant conséquent impliquant un endettement sur le long terme et, étant donné que ces éléments n'ont pas changé, la population a le droit de donner son avis.

Suite à ces discussions, un amendement (numéro 3) est déposé. L'amendement est accepté à l'unanimité.

## 9 Conséquences financières

Un commissaire s'étonne que la Commune de Montreux cautionne l'intégralité du prêt de CHF 15'000'000.- de CCM SA alors que, dans les conclusions du projet 1.0, elle devait s'engager à rester actionnaire de CCM SA jusqu'à la fin du remboursement du prêt. La Commune n'a aucune raison de s'engager dans ce cautionnement alors qu'elle ne l'avait pas fait lors du premier projet.

Cependant, aujourd'hui la situation est différente : le Canton a besoin de l'engagement de la Commune pour accepter le prêt. Cela permet à la Municipalité d'avoir une marche de manœuvre pour montrer son implication. De plus, ce cautionnement pourrait permettre à la Commune de négocier un don à fond perdu du Canton plus important que pour le premier projet sans prêt à 0% pour, ensuite, compléter les 15 millions avec un prêt dans un établissement bancaire à un taux intéressant.

Monsieur Piemontesi trouve que ce cautionnement libère de la pression du prêt que voudra

bien faire le Canton. C'est aussi un rapport de confiance que le Conseil montre à la Municipalité et à CCM SA. De plus, étant actionnaire unique de CCM SA, les conditions demandées lors du premier projet impliquaient déjà un cautionnement de la Commune en cas d'impossibilité de payer.

Enfin, le plafond de la participation maximale de la Commune, cautionnement compris est de 60 millions, malgré ce changement. Les objectifs sont donc atteints.

Suite à ces échanges, un amendement (numéro 4) est déposé car, selon l'avis du commissaire, la population n'avait pas été appelée à valider le cautionnement du prêt cantonal lors du premier projet. L'amendement est accepté à l'unanimité.

**12 Les conclusions**

Un commissaire s'étonne de l'absence dans le titre de la somme totale du projet alors que cela était le cas lors du préavis du projet 1.0. La Municipalité rappelle qu'il n'y a aucune obligation légale à ce que le montant apparaisse et qu'il a été décidé de ne pas l'inscrire car le titre devenait illisible. De plus, tous les montants prévus apparaissent dans la conclusion 3.

Il est important de souligner l'esprit de concensus général qui a oeuvré durant toute la commission malgré certaines frustrations de quelques commissaires sur plusieurs postes d'économies. Tous avaient à coeur d'avancer avec efficacité afin que le projet 1.2 aboutisse rapidement. Fruit de la collaboration et d'un lien de confiance avec la Municipalité, ce nouveau préavis, s'il est accepté par le Conseil communal, sera celui du rassemblement.

# Amendement(s)

Amendement de Florian Despond

Amendement numéro 1 sur la conclusion 1 :

de valider le nouveau programme de travaux de sécurisation et de rénovation du CCE, tel que présenté dans le présent préavis et le rapport de la commission;

9 oui, 1 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Amendement de Yanick Hess

Amendement numéro 2 sur la conclusion 3 :

de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 22'000'000.- et de l'autoriser à se porter garante, si nécessaire, des emprunts de la Fondation de la ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET) pour un montant maximal de CHF 21'000'000.- et de CCM SA pour un montant maximal de CHF 15'000'000.- ;

1 oui, 9 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Amendement de Romain Pilloud

Amendement numéro 3 sur une conclusion 11:

de soumettre ces décisions au référendum spontané et d'adopter une recommandation de vote;

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Amendement de Emmanuel Gétaz

Amendement numéro 4 sur la conclusion 3 :

de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 21'000'000.- et de l'autoriser à se porter garante, si nécessaire, des emprunts de la Fondation de la ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET) pour un montant maximal de CHF 21'000'000.- et de CCM SA pour un montant maximal de CHF 15'000'000.- à l'exception d'un éventuel prêt du Canton qui ne pourrait être conditionné au maximum qu'au maintien de la Commune dans l'actionnariat de CCM SA jusqu'à complet remboursement de ce prêt;

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Amendement de Christian Bécherraz

Amendement numéro 5 sur une nouvelle conclusion 10 :

que la Municipalité présente au Conseil communal un règlement pour l'utilisation de la salle des sociétés locales;

5 oui, 5 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

# Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 02/2020 de la Municipalité du 17 janvier 2020 au Conseil communal relatif à la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de valider le nouveau programme de travaux de sécurisation et de rénovation du CCE, tel que présenté dans le présent préavis et le rapport de la commission ;

2. d'autoriser la Municipalité à participer au financement de ce projet ;

3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 21'000'000.- et de l'autoriser à se porter garante, si nécessaire, des emprunts de la Fondation de la ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET) pour un montant maximal de CHF 21'000'000.- et de CCM SA pour un montant maximal de CHF 15'000'000.- à

l'exception d'un éventuel prêt du Canton qui ne pourrait être conditionné au maximum qu'au maintien de la Commune dans l'actionnariat de CCM SA jusqu'à complet remboursement de ce prêt.

4. d'amortir ce crédit d'investissement du patrimoine financier sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 230.3302 ;

5. d'annuler la décision du Conseil communal du 12 décembre 2018 acceptant la préavis No 28/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000, d'un cautionnement solidaire de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) à hauteur de CHF 30'000'000.- maximum, de l'obligation de rester actionnaire de Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA) jusqu'à complet remboursement du prêt maximum du CHF 15'300'000.- du Canton, sur un coût global de CHF 86'700'000.- :

6. d'autoriser la Municipalité, au nom de la Commune, à intégrer la société simple « Avenir 2m2c » ;

7. de verser à la Fondation de la Ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET) les recettes de la taxe de séjour communale ;

8. d'octroyer un crédit de CHF 30'000.- pour une étude sur la faisabilité d'une augmentation du nombre de places de stationnement du parking du Lorius (parcelle communale No 672) ;

9. de prendre en charge les frais supplémentaires de sécurisation compensatoire du bâtiment, pour un montant maximal de CHF 110'000.- rétroactivement pour 2019 et de CHF 150'000.- par année pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

10. que la Municipalité présente au Conseil communal un règlement pour l'utilisation de la salle des sociétés locales ;

11. de soumettre ces décisions au référendum spontané et d'adopter une recommandation de vote ;

12. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et convention en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Géraldine Torchio (Les Verts)